



## Conditions de la Comptabilité de troupe de l'armée pour l'utilisation de la PostFinance Card et de la carte ID PostFinance

### 1. Conditions générales

Les dispositions de PostFinance s'appliquent en premier lieu pour l'utilisation de la carte PostFinance militaire. En second lieu, il faut s'en tenir impérativement aux conditions définies par la Comptabilité de troupe de l'armée (Compta trp A).

### 2. Droit de révocation

La procuration demandée par écrit à la Compta trp A s'applique jusqu'à révocation par écrit du titulaire du compte.

### 3. Vérification de la légitimation

La Compta trp A vérifie la légitimation du comptable.

### 4. Protection des données

La collaboration entre la Compta trp A et la troupe requiert le traitement de données personnelles. La Compta trp A prend les mesures qui s'imposent pour garantir la protection des données.

### 5. Modification des conditions d'utilisation de la PostFinance Card

La Compta trp A se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications dans le présent document ; cela sera publié sur la page d'accueil ou envoyé par courriel sur demande.

### 6. PostFinance Card

La PostFinance Card peut être utilisée

- Pour retirer des espèces au guichet ou au Postomat (seulement en Suisse)
- Pour payer des marchandises et des services
- Pour payer des factures au guichet

### 7. Désignation du compte

La PostFinance Card se réfère toujours à une personne et à un compte militaire précis.

### 8. Propriété

La Compta trp A demeure détentrice du compte postal.

### 9. Devoirs de diligence du signataire autorisé (quartier-maître)

Le signataire autorisé exerce en particulier les devoirs de diligence ci-après :

#### Conservation

Les PostFinance Card et les codes PIN doivent être conservés séparément.

#### Maintien du secret des codes PIN

Les codes PIN doivent être tenus secrets et ne peuvent en aucun cas être transmis à des tiers par le signataire autorisé. Font exception les personnes impliquées dans la conduite de la comptabilité.

#### Modification des codes PIN

Seul le titulaire du compte est autorisé à modifier les codes PIN. Ceux-ci ne doivent pas être connus de la Compta trp A. Il est strictement interdit de modifier les codes PIN de comptes temporaires.

#### Transmission de la PostFinance Card

Seul le titulaire du compte est responsable de la transmission des PostFinance Card. Il porte également la responsabilité de définir à qui il transmet les cartes ainsi que de remettre les documents et directives. La transmission ne peut se faire qu'au moyen du formulaire prévu à cet effet. Le titulaire du compte est responsable de la restitution des cartes à la fin du service.

### 10. Usage abusif, charge pécuniaire

En principe, c'est le titulaire du compte qui assume les risques découlant de l'usage abusif des PostFinance Card. La Compta trp A est autorisée à débiter ce montant auprès du titulaire du compte ou du mandataire.

#### **11. Blocage**

En cas de perte ou de dommage, la PostFinance Card doit être immédiatement bloquée. Pendant les heures de bureau, s'adresser à la Compta trp A (hotline 0800 85 30 03). En dehors des heures de bureau, s'adresser directement à PostFinance (hotline 0800 88 88 77). La Compta trp A doit en être informée le plus rapidement possible. Les frais encourus peuvent être facturés au titulaire du compte (art. 139 LAAM).

- La Compta trp A bloque la PostFinance Card sur demande expresse du titulaire du compte.
- La Compta trp A est autorisée à bloquer à tout moment les PostFinance Card, même sans préavis au titulaire du compte.

#### **12. Procurations**

Le titulaire du compte peut demander des procurations à la Compta trp A.

#### **13. Carte ID PostFinance**

La carte ID PostFinance permet de payer des factures individuelles, de valider des ordres de paiement électroniques (OPAE) et de consulter les mouvements du compte dans e-finance.

Les mêmes dispositions que pour les cartes PostFinance s'appliquent en ce qui concerne l'utilisation et le devoir de diligence de la carte ID PostFinance, du code PIN, du mot de passe et du lecteur de cartes.

#### **14. PostFinance App**

Seul le titulaire du compte est autorisé à télécharger l'application PostFinance et à la connecter au compte militaire PostFinance.

Les fonctions suivantes sont autorisées :

- Consultation du solde du compte
- Consultation des mouvements du compte
- Utilisation pour ouvrir une session sur PostFinance (PC).